

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor de la cité des dames](#)[Collection 1536 - Trésor de la cité des dames - Jean André et Denis Janot](#)[Item 1536 - Denis Janot - Trésor de la cité des dames - BnF](#)

1536 - Denis Janot - Trésor de la cité des dames - BnF

Auteurs : Pizan, Christine de

Description matérielle de l'exemplaire

Format 8°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

23 Fichier(s)

Liens de parenté entre les éditions

Collection 1536 - Trésor de la cité des dames - Jean André et Denis Janot

Ce document est une édition partagée avec :

[1536 - Jean André - Trésor de la cité des dames - BnF Arsenal](#)

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1047

Titre long LE TRESOR // DE LA CITE DES DAMES, SELON // Dame Christine de la Cité de Pise, Liure // tresutile & prouffitable pour l'intro= // duction des Roynes, Dames, // Princesses, & autres fem= // mes de tous estatz, au // quel elles pour- // ront veoir // la gran // de & saine Richesse de toute Pruden= // ce, Saigesse, Sapience, Honneur, & // Dignité dedans contenues. // AVEC PRIVILEGE. // 1536. // On les vend à Paris en la Rue neufue // Nostre Dame à l'enseigne saint Iehan // Baptiste, pres Sainte Geneuiefue des // Ardens, par Denys Janot.

Imprimeur(s)-libraire(s)

- Janot, Denis

- Édition partagée avec Jean André.

Date 1536

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France, RES-Y2-2073

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [Bibliothèque nationale de France](#)

Sources de la numérisation Photographies de travail, Anne Réach-Ngô

Type de numérisation Numérisation partielle

Autres exemplaires localisés

- München (De), Bayerische Staatsbibliothek, [Ph Pr 964 h](#)
- Paris (Fr), BnF Arsenal-magasin, [8-S-3037](#). Voir [la notice ThRen](#) de l'exemplaire.
- Paris (Fr), Bibliothèque Mazarine, [8° 28219 \[Rés\]](#)
- St Petersburg (Ru), National Library of Russia (Saltykov-Shchedrin State Public Library), [36.23.10.1](#)
- Tours (Fr), Bibliothèque municipale, [Rés. 2505](#)

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscrites Sur les pages photographiées lors de la numérisation manuelle, nous avons pu vérifier que l'exemplaire ne comprend pas d'annotations manuscrites, excepté sur la page de titre.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : BnF Gallica
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Pizan, Christine de, 1536 - Denis Janot - Trésor de la cité des dames - BnF, 1536

Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1047>

Copier

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière
modification le 31/07/2024

^D
Y. 727.
2.
LE TRESOR

DE LA CITE DES DAMES, SELON

Dame Christine de la Cité de Pise, Liure

tresutile & prouffitable pour l'intros

duction des Roynes, Dames,

Princesses, & autres fems

mes de tous estatz, au

quel elles pour

ront veoir

la gran

de & saine Richesse de toute Prudence

ce, Saigesse, Sapience, Honneur, &

Dignité dedans contenues.

*En la fin de ce liure est
un sommaire de ce qui est contenu*

• AVEC PRIVILEGE.

1536

1536

• On les vend à Paris en la Rue neuve
Notre Dame à l'enseigne saint Jehan
Baptiste, pres Sainte Genevieve des
Ardens, par Denys Janot.

Y. 3935.

2.

C E Liure est permis à Iehan André d'impre
mer, & deffences sont faictes ainsi qu'il est
requis Signé

I. Morin.



Hristingz aiant bien au long recité
Les bastimentz & lieux de la Cité
Faiçt en l'honneur de toutes nobles
Dames

Qui ont aymé Vertu de corps & d'ames
Veult cy apres l'enrichir d'ung Tresor
Non transitoirz ainsi qu'argent & or
Mais immortel plein de richessz & gloire
C'est vng tresor qu'on doibt mettrz en mémoire
Pource qu'en luy sont toutes les vertus
Dont nobles cœurs foeminins sont vestus
Ce liure cy tant honnorz & celebre
La qualité de l'estat muliebre
Qui bien meritx estre veu de tous yeulx
Voiez le doncq d'ung vouldoir gracieux
Donnant louengz au grand Dieu tout parfaict
Remerciant la Dame qui l'a faict.

* Plus que moins.

ADVERTISSEMENT
AUX LECTEURS.



Veurs vertueux de féminine grace
Qui desirez toute perfection
Appreciez ce tresor d'efficace
Car vous n'avez richesse d'or ne mace
De si grand pris ne d'exaltation
Mirez vous doncq en l'explication
Des beaux propos, & louables sentences
Car de leurs fleurs aurez sans fiction
Le fruit entier en l'augmentation
De tous honneurs, loz & magnificences.

Or auez vous en veue maintenant
Vng grand tresor qui vous est mis en vante
Pour peu d'argent Iehan André le presente
Qui l'a ouuert à vng chascun venant.

PROLOGVE.



I par diuin vouloir lestat de magesté
 Royale, & de seigneurie est esleue
 sur tous estatx mondains, & que à la
 conduyte & doctrine d'icelluy soit
 regi, & gouverné le petit & menu
 peuple pour au mōde estre en vniō,
 Bien licite est, & conuenable
 paix, & concorde, tant femmes comme hommes
 que ceulx, & celles, tant sieges de puissance &
 que Dieu à establis es haultx sieges de puissance &
 domination, de tant plus soient mieulx moriginez
 que autres gens, & aornez de belles doctrines, & de
 bonnes meurs, affin que la reputation de eulx en
 soit plus venerable, & que comme ilz sont ensuyz
 uis imitez aux choses mondaines, & temporelles,
 pareillement en vie spirituelle ilz soient à toutes
 gens mirouer, & exemple de toutes bienheuretez
 & faictz vertueux. Et pource ma treschere & tres-
 souueraine dame Anne Royne de France treschre-
 stienne que vostre tresbenigne & Royale mage-
 sté tousiours desire veoir bonnes choses, & vertua-
 euses. Ie vostre tres humble & tresobeyssant serui-
 teur à l'honneur, & magnificence de vostre tres-
 triumpante & inclitte souueraineté ay faict le
 liure des trois Dames de vertus, C'est assauoir
 Raison, Droicture, & Iustice, Souueraines Dames
 de la noble Cité des Dames de vertus. Lequel
 liure fit & composa Dame Christine de Pise à l'en-
 seignement & exhortation des Roynes, haultes

LE TRESOR DE LA
 Dames, & Princesses, par le commandement d'i-
 celles nobles vertus, ad ce que lesdictes Roynes,
 haultes Dames, & Princesses soient conuocquées à
 estre souveraines citoyennes, & comme telles mi-
 ses, & fichées en la noble Cité des Dames de ver-
 tus. Et à l'exemple aussi d'icelles, les autres Dames
 Damoysselles, Bourgoyses, & femmes du commun
 peuple. Et si demonstre comment les bonnes Prin-
 cesses doibuent aymer, & craindre Dieu, pour le
 premier, & principal enseignement, Et prendre le
 bon, & saint aduertissement, qui vient pour l'a-
 mour de nostre seigneur, Avec plusieurs beaux
 & vertueux enseignemens contenuz en celluy li-
 ure ainsi que vostre tresglorifique, & bienheuree
 dignité en lisant le liure, ou faisant lire par manie-
 ere de recreation pourra veoir, & congnoistre.

¶ Or dit dame Christine.



Pres ce que ie euz edifié (à l'ayde &
 par le commandement des trois Da-
 mes de vertus, C'estassauoir, Raison,
 Droicteure, & Iustice) la Cité des Da-
 mes, par la forme, & maniere que au contenu de
 ladicte Cité est declairé. le comme personne tra-
 uaillee de si grand labeur, ayant acomply, & mis
 sus mes membres, & mon corps lassé pour cau-

CITE DES DAMES.

se du long, & continuel exercice estant en oys
 seuse paresse, & querant repos, se appareurent à
 moy, & gueres ne tarderent les dessusdictes trois
 glorieuses en disant toutes trois parolles d'une
 mesmes substance, en telle maniere. * Comment
 fille d'estude, as tu ia remis, & fiché en mue
 l'outil de ton entendement, & abolis & delaisse
 en secheresse encre, plume, & le labeur de ta
 main dextre, auquel tant te foulois delecter, &
 deduyre, Veulx tu doncques donner oreille à la
 leçon de paresse, qui t'enseignera, monstrera, &
 chantera (se croire le veulx), Tu as assez faict,
 temps est que tu te reposes. Comment ne sçez tu
 que quoy que l'entendement du Saige apres grand
 travail & labeur se repose, Si n'est il nul temps
 remis d'aucune bonne œuvre, Non mye à toy ap-
 partient estre au nombre d'iceulx qui en la voye,
 & au chemin sont trouvez recreans, Male honte
 ait Chevalier qui se despart de la bataille, ains la
 fin de la victoire, Car à ceulx appartient la Cou-
 ronne de Lorier qui perseverent. Or sus baille ta
 main, Dresse toy, & plus ne foyes acrouppie ne
 souillée en la pouldriere de Recreantise. Entendz
 & escoute noz sermons, & tu feras bonne œuvre
 & bonne doctrine. Nous ne sommes encores ras-
 sasiées ou saoullées de te mettre en besongne com-
 me simple chamberiere de noz vertueux labeurs,
 & auons aduisé, parlé, & conclud au Conseil

a iiii

* LE TRESOR DE LA
de vertus, & à l'exemple de Dieu, qui au commen-
cemēt du siecle qu'il eust crée, veit son oeuvre bon-
ne, il la benist. Puis feist Homme, & Femme, Et les
Animaulx. Aussi nostre dicte oeuvre (precedente
ceste de la Cité des Dames, qui est bonne & utile)
soit benie, & exaulcée par tout l'universel monde.
Et encores à l'acroissement d'icelle nous plaist
que tout ainsi comme le saige oyseleur appreste
sa caige ains qu'il prêne ses oyfillons, que apres ce
que la maison des Dames honorées est faicte &
preparée, Soient semblablement devant par ton
ayde pourpensez faictz, & quis Engins, Trebu-
chetz, & Rethz beaux riches & nobles, lacez, &
ouurez à neudz D'amours, que nous te liurerons
& tu les estanderas par la terre es places, & es an-
gletz par ou les Dames (& generallement toutes
femmes) passent & courent, affin que celles qui
sont farouches, & dures à dominer puissent estre
happées, prinſes, & tresbuchées en noz latz, Si que
nulle ou peu qui s'embate ne puisse eschapper, &
que toutes ou la plus grand partie d'elles soient
fichées en la caige de nostre glorieuse Cité, ou le
doulx chant apprennent de celles qui desia y sont
hebergées comme souveraines, & qui sans cesser
deschantent Alleluya, avec l'ateneur des bien heu-
rez Anges. * Lors moy Christine oyant les voix
series de mes tresuenerables maistresses, remplye
de ioye en tressaillant tost me dressay, & agenouil-

CITE DES DAMES.

l'ée deuant elles m'offry à l'obeyssance de leurs
dignes vouldoirs. Et adoncques ie receuz d'elles tel
commandement, *Prendz ta Plume & escriptz.
Bien heurées seront celles qui habiteront en nos-
tre Cité pour acroistre le nombre des Cytioens de
vertu. A tout le college du sexe féminin, & à leur
deuote religion soit notifié le sermon de Sapiens-
se, Et tout premierement aux Roynes, & haultes
Dames & Princesses, Et puis en suyuant
de degré en degré chanterons &
enseignerons semblable-
ment nostre doctrine
aux autres

Dames

Damoyseles

les, & estatz des fem-

mes, affin que la discipli-

ne de nostre escolle puisse estre à tous
vallable. A M E N.

* La Table
¶ Cy commence la Table de ce present
Liure du Tresor de la cité des Dames.

* Et premierement.

* Comment les haultes Roynes & Princesses doiuent
aymer & craindre Dieu.
Fueillet.

¶ Comment les temptations peuent venir à haulte
Princesse. premier.
Fueil. ii.

¶ Comment la bonne Princesse qui aymera &
craindra nostre Seigneur pourra resister aux tem-
ptations par diuine inspiration.
Fueillet.

¶ Le bon & saint aduertissement & congnoissan-
ce qui vient à la bonne Princesse par l'amour, &
crainte de nostre Seigneur. iii.
Fueillet.

¶ Des deux saintes vies, c'est assauoir de la vie
actiue, & de la vie contemplatiue. vii.
Fu. viii.

¶ Cy deuise de la voye que la bonne Princesse se
delibere à tenir. Fueil. x.

¶ Comment la bonne Princesse vouldra attraire
à soy toutes vertus. Fueil. xii.

¶ Comment la saige Princesse, ou Dame se penes-
ra de mettre la paix entre le Prince & les Barons
fil ya aucun discord. Fueillet. xv.

* Des voyes de deuote Charité que la bonne Prin-

de ce present Liure.

ceste tiendra.

* Des enseignementz moraulx que Prudence mon
daine apprendra à la saige Princeſſe. Fueil. xvi.

* La maniere de viure de la saige Princeſſe par
l'admonneſtement de Prudence. Fueil. xvii.

* Des ſept principaulx enseignementz de Pruden
ce qui ſont neceſſaires à retenir à toute Princeſſe
qui ayme Honneur. Le premier eſt comment ſe
tiendra vers ſon ſeigneur generallement & partia
culierement. Fueil. xix.

* Le deuxieſme enseignement de Prudence qui
eſt comment la saige Princeſſe ſe contiendra vers
les parens & amys de ſon ſeigneur. Fueil. xxvi.

* Le troiſieſme enseignement de Prudence qui eſt
comment la saige Princeſſe ſera ſongneuſe de ſe
prendre garde ſur l'eſtat & gouvernement de ſes
enfans. Fueil. xxix.

* Le quatrieſme enseignement de Prudence qui
eſt comment la Princeſſe tiendra diſcrete maniere
vers ceulx qui ne l'aymeront pas, & qui auront en
uie ſur elle. Fueil. xxx.

* Le cinquieſme enseignement de Prudence qui
eſt comment la saige Princeſſe mettra peine com
ment elle ſoit en la grace & beniuolence de tous
les eſtatz de ſes ſubgectz. Fueil. xxxii.

* Le. vi. enseignement comment la saige Princeſſe
tiendra en belle ordōnance les femmes de ſa court
Fueillet. Fueil. xxxiiii.

xxxviii.

* La Table

- ¶ Le. vii. enseignement deuise comment la saige
Princesse se prendra garde sur ses reuenuz, & de
ses finances, & de l'estat de sa court. xxxix.
Fueillet.
- ¶ En quelle maniere se doibt estendre la largesse
& liberalité de la saige Princesse. Fueil. xl.
- ¶ Les excusations qui affierent aux bonnes Prin-
cesses qui ne pourroient pour aucunes causes mets-
tre à effect les choses dessusdictes. Fueil. xlii.
- ¶ Du gouvernement à la saige Princesse demou-
rée veufue. Fueil. xliiii.
- ¶ De ce mesmes à l'enseignement des ieunes Prin-
cesses veufues. Fueil. xlv.
- ¶ Du gouvernement qui doibt estre baillé & tenu
à ieune Princesse nouvelle mariée. Fu. xlvii.
- ¶ Les manieres que la saige Dame ou Damoyse-
lle qui à en gouvernement ieune Princesse doibt te-
nir pour maintenir sa maistresse en bonne renom-
mée & en l'amour de son Seigneur. Fueil. lii.
- ¶ De la ieune haulte Dame qui se voudroit des-
uoyer en folle amour, & l'enseignement que Pru-
dence donne à la Dame, ou Damoysele qui l'aura
en gouvernement. Fueil. lvi.
- ¶ La maniere des lettres que la saige Dame peult
enuoyer à sa maistresse. Fueil. lx.

¶ Cy commence la deuxiesme partie de ce
Liure, laquelle s'adresse aux Dames & Damoy-
selles.

de ce present Liure.

felles. Et premierement à celles qui demeurent en Court de Princeſſe, ou haulte Dame.

¶ Le premier chapitre parle comment les trois Dames, C'est à ſauoir Raïſon, Droicteure, & Juſtice recapitullent en brief ce qui eſt dit deuant. lxvi.

¶ Des quatre pointz, les deux bons à tenir, & les deux autres à eſcheuer, Et comment Dames & Damoyſelles de Court doibuent aymer leur maiſtreſſe, & ce eſt le premier point. Fueil. lxxvii.

¶ Le deuxieſme point qui eſt bon à tenir aux femmes de Court qui eſt comment elles doibuent eſcheuer trop d'acointances. Fueil. lxxii.

¶ Le troiſieſme point qui eſt le premier des deux qui ſont à eſcheuer parlant de l'enuie qui regne en Court, & de quoy elle vient. Fueil. lxxiii.

¶ De ce meſmes enſeignement aux femmes comment elles ſe garderont entre elles d'auoir le vice d'enuie. Fueil. lxxv.

¶ Le quatrieſme point qui eſt le deuxieſme des deux qui ſont à eſcheuer, & parle comment femmes de Court ſe doibuent bien garder de meſdire, & de quelle choſe vient meſdit, ne à quelle cauſe ne occaſion. Fueil. lxxviii.

¶ De meſmes comment femmes de Court ſe doibuent bien garder de dire mal de leur maiſtreſſe. Fueil. lxxviii.

¶ Comment il n'appartient à femmes de diffamer. lxxx.

* La Table

l'une l'autre, ne dire mal.

¶ Des Dames baronnes, la maniere du scauoir
Fueil. lxxxviii.

¶ Comment il appartient que les Dames & Da-
Fueil. lxxxv.

moyselles qui demeurent sur leurs manoirs se gou-
Fueil. lxxxviii

¶ Des femmes qui sont oultrageuses en leurs ha-
bitz, atours, & habillemens.

¶ Contre l'orgueil d'aucunes.

¶ Des manieres qui appartiennent à Dames de
Religion.

¶ Cy commence la tierce partie.

¶ Comment tout ce qui est dit deuant peult tous-
cher aussi bien les vnes comme les autres des fem-
mes, & de la maniere & gouuernement que fem-
me d'estat doibt tenir au faict de son mesnaige.

Fueillet. xcviij.

¶ Comment femmes d'estat doibuent estre ordon-
nées en leur habit, Et comment se garderont de
ceulx qui tachent à les decepuoir.

Fueillet. cii.

¶ Des femmes des Marchantz,

Fueillet. cvi.

¶ Des femmes veufues vieilles & ieunes

Fueillet. cix.

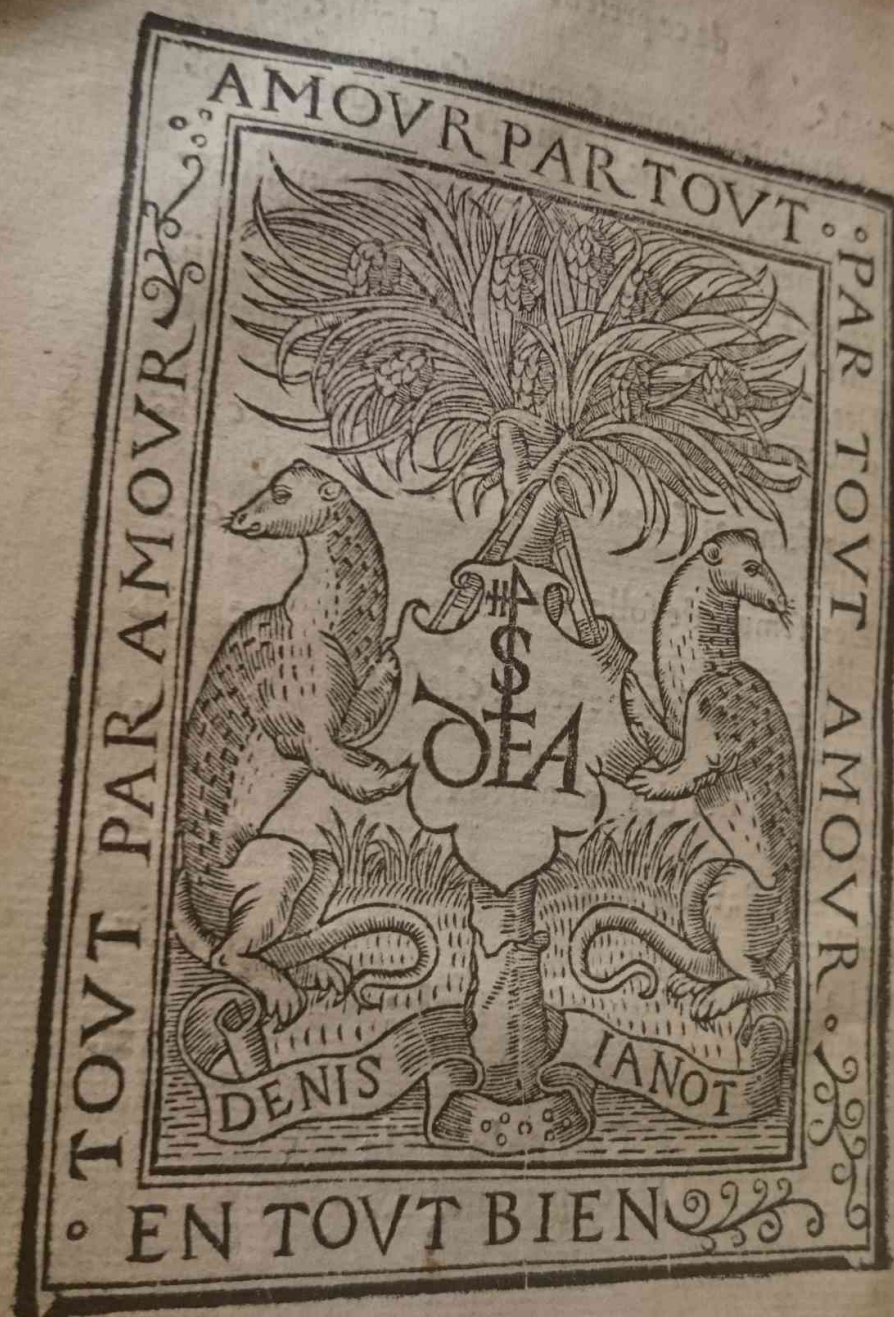
¶ Des Ieunes filles & vieilles estant en l'estat de

virginité.
¶ Comment a-
voir vers les ie-
unes Fueillet.
¶ Comment i-
nuer vers les an-
Fueillet.
¶ Des femme-
se doibuent
Fueillet.
¶ Des femme-
Fueillet.
¶ Des femme-
Fueillet.
¶ Des femme-
Fueillet.
¶ De l'este-
Fueillet.
¶ La fin &
Fueillet.

de ce present Liure.

virginité.	Fueillet.	cxii.
Comment anciennes femmes se doibuent main- tenir vers les ieunes, & des meurs que auoir doib- uent. Fueillet.		cxv.
Comment ieunes femmes se doibuent mainte- nir vers les anciennes.	Fueillet.	cxvii.
Des femmes des mestiers comment gouverner se doibuent	Fueillet.	cxix.
Des femmes seruantes, & chamberieres	Fueillet.	cxx.
Des femme de folle vie	Fueillet.	cxxiii.
Des femmes honnestes, & chastes	Fueillet.	cxxv.
Des femmes des laboureux,	Fueillet.	cxxvii.
De l'estat des paoures.	Fueillet.	cxxix.
La fin & conclusion du liure.	Fueillet.	cxxxi.

¶ Cy fine la table
De ce present liure.



* COM M
Que fer
tout

ment ilz



mination reg
rallement à
voir faisons
contraigne
neur & prosp
à vouloir le
les choses qu
meues à vou
Venez donc
mes elleues
voz grande
pour ouvr n
Qui se hum
ilence mon
ceulx qui de
pierres precie
pourtant si fa

* COMMENCEMENT DV LIVRE

Que feist Dame Christine de Pise pour
toutes haultes Roynes, Dames &
Princesses. Et premie
rement com

ment ilz doyuent aymer & craindre Dieu



PAR nous troys seurs filles de Dieu
nommées Rayson, Droicteure & Iustice
A toutes Princesses, Emperieres, Roy
nes, Duchesses & haultes dames en do
mination regnans sus la terre chrestienne, & gene
rallement à toutes femmes Salut & dilection. Sçar
uoir faisons que comme amour charitable nous
contraigne à desirer le bien & accroissement, l'hon
neur & prosperité de l'université des femmes, &
à vouloir le decheement & destruction de toutes
les choses qui y pourroient empescher, Sommes
meues à vous declarer & dire parolles de doctrine.
Venez doncques toutes à l'escolle de Sapièce da
mes esleuees es haultx estatx, & n'ayez honte pour
voz grandeurs de vous humilier & descendre bas
pour ouvr noz lecons, car selon la porolle de dieu,
Qui se humilira il sera exaulsé. Quelle chose est
il en ce monde plus plaisante ne plus delectable à
ceulx qui desirent richesses mondaines que or &
pierres precieuses: mais elles ne leur pourroient mie
pourtant si fort embellir que font vertus aux corps

A i

*LE TRESOR DE LA
qui desirent bien viure, Car de tant que vertus
sont plus nobles, pource que elles durent sans fin,
& sont les tresors de l'ame, qui est perpetuelle, &
les autres passent, siccome fumée, de tant plus
ceulx qui le goust en sentent, & assauourent les
desirent ardamment, & plus que autre chose mon-
daine ne pourroit estre désirée. Et doncques n'ap-
partient il à ceulx, & à celles, qui sont assis par
grace, & bonne fortune es plus haults estatz que
ilz soient seruis de tresmeilleures choses. Et pour-
ce que Vertus sont les metz de nostre table, il
nous plaist en distribuer premierement à celles à
qui nous parlons, c'est assauoir ausdictes Princesses,
& ce fera le fondement de nostre doctrine, tout
premierement sur l'amour de la crainte de nostre
Seigneur, Car celluy point est le principe de sa-
pience, dont toutes les autres vertus yssent, & des-
pendent. * Entendez doncques Princesses, & da-
mes honorées sur la terre, comment tout premierement
sur toutes choses vous conuient aymer, &
craindre nostre Seigneur Aymer pourquoy? pour
son infinie bonté, & les tresgrandz benefices que
vous en recepuez, & craindre pour sa diuine, &
saincte iustice, qui riens ne laisse impugny, & si
ceste amour & crainte auez bien deuant les yeulx,
sans faulte vous estes au chemin qui conduyra au
lieu, dont nous vous preschons, C'est assauoir aux
Vertus. Or est il ainsi, & n'est nulle doubte qu'il



CITE DES DAMES.

Fo. ii.

conuient que tout cueur, qui bien ayme le demon-
stre par oeuure, Sicomme luy mesmes dit en L'e-
uangille. * Les ouailles de mon pere m'ayment,
& ie les garde, C'est à dire, que les creatures qui
l'ayment suyuent ses traces, qui sont de vertu, & il
les garde de tous perilz. Doncques il est ainsi, que
la Princeſſe, qui bien l'aymera le demonstrera, si
que pour quelconques charges, ou occupations
qu'elle ait à cause de la magnificence de son estat
ne se despartira de deuant ses yeulx la lumiere de
droict chemin, Laquelle lumiere se combatra con-
tre les tentations, & tenebres des pechez, & des
vices, & les vaincra, & chassera selon la maniere
qui cy apres est contenue.

¶ Cy deuse la maniere des tentations
qui peuent venir à haulte princeſſe.

* Chapitre. iii.



Vant la princeſſe, ou haulte dame se-
ra en son liēt au matin reueillée de son
somme, & elle se verra couchée en son
liēt mol entre souefz draps, enuiron-
née de riches parementz, & de
toutes choses, pour l'ayse du
corps, & dames, & damoyſelles entour elle, qui
l'oeil n'ont a autre chose, fors à aduifer que riens
ne luy faille de toutes delices, prestes de courir à

A ii

* LE TRESOR DE LA
elle, si elle souspire tant soit petit, ou s'elle sonne
mot, les genoulx flexis pour luy administrer tout
service, & obeyr à tous ses commandemens. Au
doncques souuenteffoys aduiendra que tempta-
tion l'assauldra, qui luy chantera sa leçon. * Beau-
sire Dieu, est il en ce monde plus grand maistresse
de toy, ne plus auctorisée? De qui doibs tu tenir
compte, ne yrois tu pas deuant les autres? Celle
cy, ou cestela, quoy qu'elle soit mariée à hault
Prince, n'est point acomparee à toy, Tu es plus
riche, ou plus haultement enlignagée, ou plus pri-
sée pour tes enfans, plus crainte, & plus renommée
& auctorisée pour la puissance de ton seigneur.
Qui seroit celluy doncques qui t'oseroit faire quel-
conque desplaisir? ne t'en vengeroys tu pas bien
par telle puissance, & par telle. * Il n'est si grand
doncques de qui tu ne vinsses bien à chief, Tous
teffoys telz & telz, ou telles & telles, ont eu arro-
gance contre toy, & ont cuyde par leur oultrecur-
dance te pouoir nuyre, & ont faict telles & telles
choses en ton desplaisir & preiudice, si t'en venge-
ras se tu peulx vng temps qui viendra, Et a ce
pourras tu moult bien faire par telle ayde, & par
telle puissance. Mais que conuient il à ce faire?
nul ne faict riens, tant soit grand maistre, ne rien
n'est craint, s'il n'a argent, & grand finance, Si te
conuient mettre peine à amasser tresor, affin que
à ton besoing tu t'en puisses ayder, c'est le meil-

SOR DE LA
meslaié logis, ou tū
eschief est ce pour toy
Paradis sur tous beau &
aillir, se à toy ne tient.
le monde te desprise.
Mais pour Dieu or
s, aux grandz, & aux
que en leurs vies ou
est pas doubte que
intz, à qui mieulx
Ainsi & par ces dan
tz vous puez valoir
patience, qui ne sont
r grand oppression
vostre paoureté, as
voiter autre chose
e voye puez ac
plus de richesses
oient contenir, &
à tout regarder si
eu de l'estat ou il
dur à porter. Et
mes qui voz pao
par ces poindz
ir l'ung l'autre
aoures veufues
endant la ioye
oëtroye. Et à

CITE DES DAMES. Fo. cxxi.
Iluy mesmes te recommandons Christine amye
Et de nostre oeuvre ainsi nous departons.
* La fin & conclusion d'icelluy liure.



Tant se teurent les trois Dames qui à coup s'esuanouyrent,
Et ie Christine demouray pres
que toute lassée par longue escripture, mais tresreioye regardant la trespelle oeuvre de leurs dignes lecons, lesquelles moy recapitulées, veues, & reueues me appassent estre de mieulx en mieulx tresprouffitables au bien & augmentation des meurs vertueux, en accroissement d'honneur aux Dames & à toute vniuersité des femmes presentz & aduenir, la ou se pourroit estendre ceste dicte oeuvre, & aussi estre veue. Et pource se moy leur seruâte quoy que ne soit suffisante pour tousiours selon mon vusage m'employer au seruice du bien d'elles, si que continuellement se le desire, me pensay que ceste oeuvre multipliroie par le monde en plusieurs copies quelque en fust le coust, seroit présentée en diuers lieux, A roynes, Princeesses, & haultes Dames afin que plus fust honorée, & exaulcée si come me elle en est digne, & que par elle puisse estre les

LE TRESOR DE LA
mée entre les autres femmes. laquelle dicte pensée
& desir mis à effect si qu'elle sera espendue & pu-
bliée en tous pais, tant soit elle en langue francoys
se, Mais par ce que ladicte langue est plus commu-
ne par l'universel monde que quelconques autres,
ne demourera pourtant vague, & non vtile nostre
dicte œuvre qui durera au siecle sans dechéement
par diuerses coppies, si la verront & orront maintes
vaillans Dames & femmes d'auctorité au temps
present & en celluy aduenir qui priront Dieu pour
leur seruante Christine, desirans que de leur temps
fust sa vie au siecle, ou que la puissent veoir, aus-
quelles toutes plaise que tât que au monde sera vi-
uât la vœuillât auoir en grace & memoire par amya-
bles salus, priant à Dieu que par sa pitié soit fauora-
ble de mieulx en mieulx à son entendemēt, si que
telle lumiere de science & vraye sapience luy oc-
troye que employer la puisse tant que ca ius aura
durée au noble labeur d'estude, & l'exaucement &
eleuation de vertus en bons exemples à toute crea-
ture, Et apres ce que l'ame du corps sera partie en
merite & guerdon de son seruice leur laisse offrir à
Dieu (pour elle) patenostres, oblations, & deuotions
pour l'alegement des peines par ses deffaultes des-
seruies, si qu'elle soit présentée deuant Dieu au sie-
cle sans fin, lequel nous donne le Pere, le Filz, & le
sainct Esperit.

AMEN.

FINIS.

FIN
CITE
LO
S

jour D

FIN DV TRESOR DE LA
CITE DES DAMES, SE
LON DAME CHRI
STINE, IMPRI
mé nouvellement
à Paris le.
XXII.
iour D'april, Mil.ccccc.XXXVI.